



Test report

from

Laboratoire National de Metrologie et d'Essai.

Foamalux Xtra S1, 3mm

by

BRETT MARTIN LTD

Test by NF P 92-501

Reference: P210954 – DEC/6

Classification: M1

PROCES-VERBAL DE CLASSEMENT DE REACTION AU FEU D'UN MATERIAU

prévu à l'article 5 de l'arrêté du 21 novembre 2002

VALABLE 5 ANS à compter du 2 juillet 2021

N° P210954 - DEC/6

et annexe de 3 pages

Matériau présenté par : Brett Martin Ltd
24 Roughfort Road
Newtownabbey
BT36-4RB
Irlande

Marque commerciale : Foamalux Xtra S1 3 mm

Description sommaire :

Composition globale : Matériau non ignifugé composé d'une couche de surface blanche en mousse de PVC vierge (0,7 mm - 630 kg/m³) avec un substrat noir en mousse de PVC recyclé (2,3 mm - 630 kg/m³)

Utilisation : Substrat pour l'impression numérique, la plastification, les pièces de point de vente et d'exposition.

Masse volumique : (568 ± 57) kg/m³ (déterminée par le LNE)

Epaisseur : 3 mm

Coloris : Surface blanche, substrat noir

Rapport d'essais : N° P210954 - DEC/6 du 2 juillet 2021

Nature des essais : Détermination du classement selon NF P 92-507 (février 2004)
Essai par rayonnement selon NF P 92-501 (décembre 1995)

Classement :

M1

VALABLE POUR TOUTE APPLICATION POUR LAQUELLE LE PRODUIT N'EST PAS SOUMIS AU MARQUAGE CE

Durabilité du classement (NF P 92-512 : 1986) : NON LIMITEE A PRIORI

Compte tenu des critères résultant des essais décrits dans le rapport d'essai N° P210954 - DEC/6 annexé.
Pour déterminer le classement, il n'a pas été tenu compte de l'incertitude associée au résultat.

Ce procès verbal atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue pas une certification de produits au sens de l'article L.115-27 du code de la consommation et de la loi du 3 juin 1994.

Est seule autorisée la reproduction intégrale soit du présent Procès-verbal de classement qui comprend 1 page soit l'intégralité du Procès-Verbal et rapport annexé qui **comporte 4 pages**.

Trappes, le 5 juillet 2021



**Le Responsable du Département
Comportement au Feu et Sécurité Incendie**



Romuald GORJUP

RAPPORT D'ESSAI DE REACTION AU FEU D'UN MATERIAU

prévu à l'article 5 de l'arrêté du 21 novembre 2002

VALABLE 5 ANS à compter du 2 juillet 2021

N° P210954 - DEC/6

1. BUT DES ESSAIS

Les essais auxquels se rapporte ce rapport d'essai ont pour but de déterminer le classement des matériaux, conformément aux prescriptions de l'Arrêté du ministère de l'Intérieur en date du 21 novembre 2002 relatif à leur réaction au feu.

2. PROVENANCE ET CARACTERISTIQUES DES ECHANTILLONS

Demandeur de l'essai : Brett Martin Ltd

Date et référence de la commande : Bon pour accord du 15/03/2021 selon devis n° DEV2102904-V2

Producteur : Brett Martin Ltd
24 Roughfort Road
Newtownabbey
BT36-4RB
Irlande

Marque commerciale et référence : Foamalux Xtra S1 3 mm

Composition globale : Matériau non ignifugé composé d'une couche de surface blanche en mousse de PVC vierge (0,7 mm - 630 kg/m³) avec un substrat noir en mousse de PVC recyclé (2,3 mm - 630 kg/m³)

Caractéristiques attestées par le demandeur :

Masse volumique : 630 kg/m³

Epaisseur : 3 mm

Coloris : Surface blanche, substrat noir

Caractéristiques déterminées par le LNE :

Masse volumique : (568 ± 57) kg/m³

Epaisseur : (3,10 ± 0,31) mm

Coloris : Surface blanche, substrat noir

suite du rapport page suivante

3. MODALITES DES ESSAIS

Date de réception des éprouvettes : 02/06/2021

Conditionnement des éprouvettes préalablement aux essais :

Les éprouvettes, éventuellement placées sur leurs subjectiles, sont conditionnées avant essai dans une atmosphère à (23 ± 2) °C et (50 ± 5) % d'humidité relative pendant sept jours ou jusqu'à obtention de la masse constante (cas des matériaux livrés humides, ou de forte épaisseur).

La masse est considérée constante quand deux pesées successives à 24 h d'intervalle ne diffèrent pas de plus de 0,1 % ou de 0,1 g (on prendra la plus grande valeur de masse).

Date de réalisation des essais : 23/06/2021

4. RESULTATS

4.1. ESSAI PAR RAYONNEMENT SELON NF P 92-501 (DECEMBRE 1995)

	Eprouvette 1	Eprouvette 2	Eprouvette 3	Eprouvette 4	
	–	–	–	–	
Masse (g)	209,60	213,80	210,70	211,30	
Percement	Oui	Oui	Oui	Oui	
Moment de la 1ère inflammation face exposée : ti1 (s)	–	–	–	–	
Moment de la 1ère inflammation face non exposée : ti2 (s)	202	215	191	244	
Somme des hauteurs de flamme ΣH (cm)	21	18	36	27	
Somme des durées de combustion effective $\Sigma \Delta T$	72	85	135	65	Moyenne =
$Q = \frac{100 \times \Sigma H}{ti \sqrt{\Sigma \Delta T}}$	1,2	0,9	1,6	1,4	1,3
Chute de gouttes non enflammées	Non	Non	Non	Non	
Chute de gouttes enflammées	Non	Non	Non	Non	

suite du rapport page suivante

5. **OBSERVATIONS CONCERNANT LES ESSAIS**

Les essais ont été réalisés avec calfeutrage des chants.

Trappes, le 2 juillet 2021



**Le Responsable du
Département Comportement au
Feu et Sécurité Incendie**

Romuald GORJUP

Les résultats mentionnés ne sont applicables qu'aux échantillons, aux produits ou matériels soumis au LNE et tels qu'ils sont définis dans le présent document.